

savent toujours montrer. Quant aux instituteurs, leur apathie pour assister aux réunions est vraiment décourageante. Ces assises pédagogiques pourraient se tenir dans chaque comté et être dirigées par les inspecteurs qui donneraient des leçons de pédagogie pratique aux élèves de l'école la plus centrale, sur la lecture, l'écriture, l'arithmétique, etc.

M. Cloutier dit que l'importance des associations d'instituteurs n'est plus une question pour personne, puisqu'elles existent dans tous les pays où l'instruction publique est régulièrement organisée.

Mais s'il est important que les instituteurs se forment en association, à plus forte raison l'est-il pour les institutrices qui comptent pour les neuf dixièmes dans la classe enseignante.

Néanmoins, de nombreux obstacles s'opposent à la réalisation de cette idée féconde. Nous avons d'abord les préjugés chez les uns, l'ignorance chez les autres, puis ce corps flottant de jeunes institutrices qui ne sont que de passage dans l'enseignement; l'éloignement des grands centres, le manque de moyens, sont encore des difficultés avec lesquelles il nous faut compter.

Le seul moyen praticable de mettre ce projet à exécution serait, comme l'a dit M. Toussaint, de réunir les institutrices au chef-lieu de chaque comté et de leur donner des conférences pédagogiques, mais il ne faudrait pas imposer cette charge aux inspecteurs qui ont déjà assez à faire pour les salaires qu'ils reçoivent. Pourquoi le gouvernement, par l'entremise du Conseil de l'Instruction publique, ne nommerait-il pas des conférenciers comme il l'a fait pour l'agriculture? Les conférences agricoles, accueillies d'abord avec indifférence, ont fini par devenir très populaires; il en serait ainsi des conférences pédagogiques auxquelles le public serait admis, lorsqu'il y aurait un local assez grand. Là, le conférencier pourrait faire comprendre aux gens la supériorité des nouvelles méthodes sur les anciennes, et les convaincre qu'il vaut mieux payer un peu plus cher pour avoir de bons maîtres ou de bonnes maîtresses que d'en engager de médiocres au rabais. Il donnerait aussi des leçons pratiques sur les différentes branches exigées par le programme officiel, etc., etc.

M. l'inspecteur Vien trouve la mesure

bonne en elle-même, mais sa mise à exécution est presque impossible à cause des trop faibles salaires que reçoivent les institutrices. Il ne voudrait pas non plus qu'on imposât aux inspecteurs ce nouveau fardeau de présider et de diriger les conférences d'institutrices.

M. l'inspecteur Juneau partage la manière de voir de M. Vien.

M. le principal dit que ses nombreuses occupations l'ont empêché d'étudier la question, mais qu'il la trouve très importante, et il est heureux que l'idée en ait été jetée. Ce qui vient d'être dit dans le cours de la discussion parviendra jusqu'aux autorités et attirera leur attention sur ce point important; le projet germera, se développera et pourra plus tard devenir une réalité. Mais pour retirer le plus grand avantage possible d'un tel projet, il faudrait qu'il s'appliquât à tout le pays, et pour cela, l'opinion qui vient d'être émise de réunir les institutrices dans chaque comté et de leur donner des leçons pratiques de pédagogie, lui semble la plus pratique.

M. le président prend la parole et s'exprime en ces termes :

Les conférences d'instituteurs sont certainement bien profitables au corps enseignant; et elles peuvent contribuer beaucoup au progrès de l'instruction publique, si elles sont bien organisées et surtout dirigées par un représentant de l'autorité ecclésiastique qui voie à ce que rien de répréhensible au point de vue de la doctrine et de la morale ne se glisse dans les essais ou les sujets de discussion soumis aux instituteurs.

Ces conférences ne doivent pas être mixtes c'est-à-dire que les institutrices, qui composent, paraît-il, les neuf-dixièmes des personnes qui enseignent, ne doivent pas être mêlées aux instituteurs. Puisque les écoles mixtes sous le rapport du sexe ne sont que tolérées, même pour les jeunes enfants, il semble que l'on doit ne jamais autoriser, ni même tolérer les réunions composées d'instituteurs et d'institutrices.

Il ne paraît pas que des conférences de ce genre existent en Belgique, en Suisse, en Italie, particulièrement en France, ni que là "les institutrices, comme les hommes, donnent des leçons pratiques, font des lectures, prennent part aux discussions, et cela sans le moindre inconvénient." Si la chose existait dans